



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 18 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **12 décembre 2024**
Présents : **21**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjointes
Marie-Agnès DESCOUX, Sandrine MARTINS, Isabelle DUPRÉ, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Mildred PUISSANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christophe LASSERRE	a donné pouvoir	à	Isabelle DUPRÉ
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir	à	Magali BOUARFE
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Magali BOUARFE	a donné pouvoir	à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

ETAIT ABSENT :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame JODIN a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2024-67 : FINANCES – Budget 2025 – Débat d'orientation budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D2312-3,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour l'année 2024, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Vie économique » en sa séance du 29 novembre 2024,

Entendu l'exposé de Madame BARBERO, 1ère Adjointe au Maire en charge de la Communication - Relations institutionnelles - Démocratie Locale - Vie des Quartiers - Administration générale - Finances et Vie économique - Commerces,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 18 décembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET